

# 15 JOURS POUR PRÉCISER LES MOTIFS DE LICENCIEMENT : LA PROCÉDURE EN INFOGRAPHIE



**Notification du licenciement**

Délai de 15 jours

## Demande du salarié



- > Lettre recommandée avec avis de réception
- > Lettre remise en main propre contre récépissé

## Précision par l'employeur



- > Lettre recommandée avec avis de réception
- > Lettre remise en main propre contre récépissé

Délai de 15 jours  
à compter de la réception de  
la demande

## Réponse possible de l'employeur



- > Lettre recommandée avec avis de réception
- > Lettre remise en main propre contre récépissé



L'employeur peut préciser les motifs déjà évoqués dans la lettre. Interdiction d'en ajouter de nouveaux !



EDITIONS  
FRANCIS LEFEBVRE